

## LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC <sup>(1)</sup> ...

Les légendes dont se compose une bonne part de ce qu'on appelle la «*tradition révolutionnaire*», viennent, de nous jouer un vilain tour, en énervant l'action de la Commune sous prétexte de la concentrer.

C'est notre vieil ami Jules Miot, dont la tête est farcie de cette sacrée «*tradition*», qui, sans s'en douter, certes, vient de passer la corde au cou de la Commune, en lui faisant adopter la création d'un *Comité de salut public*.

Et, ce qu'il y a de bizarre, c'est que ceux qui l'ont voté sont persuadés, eux aussi, qu'ils sont dans la tradition.

Aucun ne paraît se douter d'avoir créé un rouage parfaitement inutile ou un pouvoir rival de la Commune, qui, traditionnellement, éliminera simplement celle-ci, comme le fameux *Comité de 93* supprima les Hébertistes, lesquels, avec raison, avaient fait de la *Commune de Paris* le foyer central de la Révolution.

Le *Comité de Salut Public* d'alors - puisqu'on s'en réfère à la tradition - ne fut jamais qu'une arme aux mains d'un parti; la *Commune de Paris* était l'expression et la force impersonnelle, par cela même supérieure, de la révolution.

Aussi, la réaction, en ces temps-là, se servit-elle avec enthousiasme du *Comité de Salut Public* pour combattre la Commune, assurée qu'elle était, grâce à la défaite de celle-ci, de réaliser ses projets anti-populaires et liberticides.

Instituer un nouveau *Comité de Salut Public*, c'est restreindre la Commune au rôle de «*Petit parlement*» que lui reproche justement le citoyen Vaillant, et détruire du même coup l'étroite solidarité qui la dominait, malgré toutes nos divergences d'idées.

Cette solidarité devient impossible, en effet, entre les membres du Conseil, dès qu'un pouvoir, issu d'une majorité, aura le droit absolu que comporte son existence, de prendre telle décision qui lui paraîtra convenable, sous son unique responsabilité.

Si du moins on pouvait un instant espérer d'en obtenir la victoire, je ne sache personne de nous qui ne soit prêt à sacrifier l'amour du principe.

Mais peut-on sérieusement croire que, parce qu'on aura décoré quelques-uns d'entre nous du titre de membre de ce comité, ils en auront plus de capacité, plus d'énergie, plus d'influence qu'ils n'en possèdent à cette heure comme membres de la Commune? Sans doute, il faudrait plus d'unité, plus d'ensemble et surtout plus de rapidité dans les mesures se rapportant aux affaires militaires et à la sécurité des défenseurs de la Commune contre les menées occultes de nos adversaires à l'intérieur.

Mais ces lenteurs, ce manque de précision dont on se plaint justement au point de vue militaire, tiennent surtout à la co-existence du *Comité Central* et d'une délégation spéciale à la guerre; des prétentions du premier à vouloir diriger la seconde. Or, tant que cette question ne sera pas tranchée, le *Comité de Salut public* n'y pourra rien de plus que ses prédécesseurs.

(1) Titre de l'extrait choisit par *Anti.mythes*.

Quant à la sécurité de l'intérieur, le système de concentration que nous avons emprunté à nos devanciers, ne peut non plus donner de meilleurs résultats, quoi que fasse le *Comité de Salut public*.

Malgré son dévouement à la Commune, il est impossible que le nouveau personnel de la police centrale, composé de citoyens qui - à leur honneur - y sont jusqu'alors demeurés étrangers, puisse exercer une surveillance efficace.

C'est là surtout que la division du travail eût du être appliquée, pour avoir un plein effet.

Il eût fallu créer des comités de quartier transmettant leurs renseignements à leurs municipalités respectives. La similitude et les concordances des rapports de quartiers et ensuite des arrondissements eussent ainsi mis les nouveaux agents - plus zélés qu'habiles - sur des pistes autrement sérieuses que celles sur lesquelles ils s'égarèrent presque toujours.

L'initiative d'un *Comité de Salut public* n'aura donc pour conséquence que d'énerver la Commune et d'ébranler la confiance de ses partisans les plus dévoués, lorsque l'impuissance de ce rouage inutile leur sera démontrée.

Déjà cette malencontreuse imitation d'une époque que nous ne connaissons encore trop que par son côté dramatique commence à porter ses tristes fruits.

Elle a divisé la Commune en deux camps, juste au moment où il lui aurait fallu le plus de réelle unité.

Personne jusqu'alors n'avait pris au sérieux la fumisterie de Vésinier, qualifiant de réactionnaires les treize opposants dans le vote relatif à la validation des élections complémentaires. Les insinuations malveillantes de Félix Pyat à l'égard de certains de nous avaient été assez vertement relevées elles-mêmes pour que la majorité en comprit l'injustice.

Mais les treize opposants d'alors étant devenus vingt-trois contre la création du fameux comité, la majorité s'en est exaspérée.

Et pourtant, en admettant qu'ils se trompent, les vingt-trois, somme toute, n'agissent ainsi que par respect pour l'intégrité de la Commune elle-même.

Ils le comprennent tellement bien que, malgré leurs répugnances pour la nouvelle institution, ceux d'entre eux qu'on a placés à la tête d'importants services, tels que les Postes et les finances, n'en sont pas moins restés à leur poste, prêts à exécuter les décisions prises par le *Comité de Salut public*.

De quel droit donc leur imputer à crime de lèse-Commune leurs divergences à ce propos?

Il faut vraiment, comme ce pauvre Miot, être possédé de la manie de la «*tradition révolutionnaire*» pour ne pas admettre qu'on puisse différer de vues sur un tel sujet.

Voilà donc que nous ne sommes plus seulement des réactionnaires, mais bel et bien des «*traîtres*» sur lesquels on devra avoir l'œil!

Et quelle inconséquence alors de laisser ces traîtres occuper plus longtemps les postes qu'on leur a confiés!

Tout ceci est vraiment incompréhensible et en tout cas fort incohérent.

Voilà parmi nous une cause de trouble dont certes le besoin ne se faisait pas sentir.

Le diable soit des traditions!

**Gustave LEFRANÇAIS.**